



HIVER
2020
2021
N°11

Pour belle la vie

ÉDITO

Les dépôts sauvages sont devenus un fléau pour notre environnement et notre qualité de vie.

Le SICTOM met en œuvre les moyens au travers de la collecte, des déchèteries et des points d'apport volontaire pour que chacun ait à sa disposition une solution pour l'évacuation et le recyclage de ses déchets. J'en appelle donc au sens civique pour éviter que nos forêts, nos champs et nos rues ne deviennent des dépotoirs permanents.

Merci de votre compréhension et de votre vigilance. Je vous souhaite de très bonnes fêtes et une très bonne année de recyclage.

Cordialement,

Benoît Petitprez,
Président du SICTOM



DES DÉCHETS ET DES HOMMES



9, rue André Ampère
Z. I du Pâtis, 78 120 Rambouillet
www.sictomregionrambouillet.com
N° vert 0800 49 50 61

La grande boîte à petit bois

Les bornes d'apport volontaire de déchets végétaux

Tontes, branchages, feuilles mortes, les déchets végétaux ont désormais une adresse : la borne tout près de la maison. Vidé une à plusieurs fois par semaine, le contenu est acheminé à Orsonville pour y être broyé et transformé en compost. N'y déposons pas pour autant tout et n'importe quoi, et surtout pas de grosses branches comme le constatent malheureusement parfois les équipes de ramassage.

Avec sa petite brouette d'enfant, Killian accompagne son papa lui-même chargé d'un grand sac. « Je vais jeter le p'tit bois dans la grande boîte, annonce-t-il fièrement ». « C'est très pratique, sans nuisance et ces bornes ne sont pas si vilaines, ajoute son papa. »
Avouez qu'elles se fondent plutôt bien dans

le paysage de nos villages. Elles ressemblent à de grands coffres de jardin habillés de bois et sont à disposition du voisinage pour recevoir feuillages, p'tits bouts de bois, tontes et autres déchets verts. Appréciables et de plus en plus utilisées, ces bornes de déchets végétaux apparues à titre expérimental il y

a quelques années dans une puis deux puis trois communes, se multiplient petit à petit. Actuellement au nombre de 128, elles sont présentes dans 32 des 40 communes du SICTOM de la Région de Rambouillet.

Comme le petit Killian et son papa, on y vient avec sa brouette ou son sac à déchets verts, c'est en quelque sorte un libre-service ou plus exactement un libre-dépôt de proximité d'autant plus utile quand on n'a pas de remorque pour se rendre en déchèterie.

Faut pas dépasser les bornes

D'ailleurs, si vous avez justement une remorque, rendez-vous de préférence directement en déchèteries afin de laisser ces bornes disponibles pour ceux qui n'ont pas cette facilité. Déchèteries qui vous permettront de déposer des coupes de bois de fortes sections, non acceptées dans les bornes, rappelons-le. Un gros problème, comme nous l'explique Bastien Sire, responsable de la société Europe



Service Déchets chargée du ramassage : « les grosses branches ou parfois même les troncs d'arbres que certains ont pu déposer bloquent les trappes de vidage. Nos équipes doivent batailler pour en venir à bout, soyez cool, pensez à nous ! Les consignes sont clairement indiquées sur les bornes, on compte sur vous ! »

Remorques ou camionnettes, même remarques : ces bornes ne sont pas destinées aux dépôts volumineux. Encore une fois, pour

ceux-ci, direction la déchèterie la plus proche : « des riverains nous confient avoir vu des camionnettes de professionnels venir vider leur chargement dans les bornes, témoigne Bastien Sire. "Ce n'est pas sympa du tout, nous disent-ils, nous n'avons alors plus de place pour décharger la brouette. Est-ce qu'on peut vous donner les noms des sociétés ou les plaques d'immatriculation ?" Sans aller jusque-là, espérons que ces pratiques cessent. »

Disponibles chaque semaine

Chaque borne est vidée au moins une fois par semaine. « Parfois deux ou même trois fois selon les apports constatés par nos chauffeurs, précise Bastien Sire. Ils gèrent au mieux les tournées de manière à ce que ces containers destinés à rendre service aux habitants soient le plus disponible possible. »

Alors c'est bien noté, juste du p'tit bois, comme Killian, mais plus de grosses branches !

HISTOIRES DE BAC

Nouvelles ampoules et piles : jamais dans vos poubelles

Si les anciennes ampoules à filament pouvaient sans grand risque rejoindre nos poubelles, les modèles fluo, néon ou led, tout comme les piles et batteries n'y ont pas leur place. Ils contiennent des éléments toxiques et polluants interdits dans nos bacs. Vous pouvez les déposer en déchèterie ou dans les magasins de plus de 400 m² qui vendent ces produits. Ces commerces ont en effet l'obligation de proposer des bacs de collecte. Des organismes spécialisés (ECOSYSTEM - auparavant Recyclum - et COREPILE) les récupèrent et ont pour mission de les recycler. Un recyclage qui atteint plus de 95 % pour les ampoules et entre 50 et près de 85 % pour les piles selon leur type.

Recyclage du verre : bocal et bouteilles OUI, verres à boire NON

Rappelons que les verres à boire, vases, flacons de parfum, vitres, miroirs, etc. ont une composition qui ne leur permet pas d'être mêlés au verre des bouteilles et bocal : déposer ces derniers dans le bac à verre mais sans couvercle ni bouchon !

L'OBJET

Je composte, tu compostes, tout le monde composte



Demandez votre composteur !

Qui n'a pas son composteur ? Le SICTOM vous met à disposition jusqu'à deux bacs composteurs par foyer, profitez-en ! Nos réponses à vos trois principales questions.

Un composteur, c'est vraiment utile ?

Oui cette boîte branchée est vraiment magique ! Elle transforme par un tour de passe-passe la majeure partie de nos déchets alimentaires et déchets verts en un amendement idéal pour nos plantations d'intérieur comme pour le jardin. Et ceci grâce aux vers de terre, entre autres, qui vont décomposer et recycler les matières organiques.

Nos poubelles sont ainsi moins volumineuses. Conséquence, tout diminue : le coût de traitement de nos ordures ménagères, l'impact de leur transport et des gaz à effet de serre, même nos dépenses de sacs poubelles !

Quels déchets mettre dans mon composteur ?

Tous les déchets alimentaires biodégradables comme par exemple

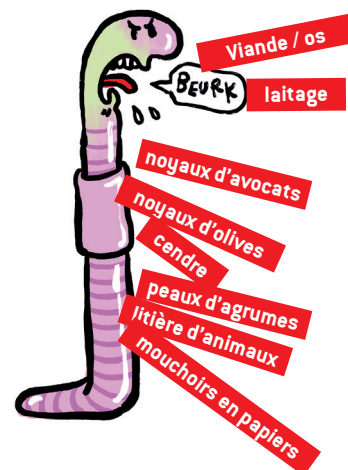
les épluchures de légumes et de fruits, les coquilles d'œuf pilées, le marc de café, le thé en vrac, les végétaux du jardin, les tontes d'herbe, quelques papiers journaux et tubes de cartons non colorés. Mais aucun produit carné (viandes, os...), aucun laitage et évitez ou tout au moins limitez les noyaux trop durs (avocats, olives...), les peaux d'agrumes, la cendre, la litière d'animaux, les mouchoirs en papier. Notez que les activateurs de compost ne servent à rien à partir du moment où vous prenez soin de votre compost.

Y a-t-il des précautions à prendre ?

Quelques-unes oui mais rien de compliqué ! Veillez à alterner déchets secs carbonés (brindilles, cartons, feuilles mortes...) et déchets humides azotés (herbe tondue mais pas en couche trop épaisse, épluchures...), aérez le



tas (avec une bêche, un bâton, une vrille...) afin d'oxygéner les micro-organismes qui s'y développent et enfin, surveillez l'humidité : arroser si trop sec, apporter des matières sèches si trop humide. Un compost réussi fleurit bon l'humus de nos sous-bois !



La chasse aux déchets sauvages est ouverte

Pollution des sols, pollution visuelle, irrespect d'autrui et de l'environnement, les dépôts sauvages relèvent d'une incivilité inacceptable. Aidés d'une nouvelle loi, plusieurs communes et élus ont décidé de prendre le taureau par les cornes et de faire payer très cher aux auteurs de tels méfaits.

Par principe, tout déchet est décrété sauvage lorsqu'il est déposé hors des circuits prévus : cela va du mégot jeté au sol (ne l'oublions pas ce "déchet sauvage" le plus répandu : 30 milliards par an rien qu'en France !) aux bennes déversées dans la nature.



Qu'il s'agisse du déchargement, au détour d'un sentier ou d'une route, de gravats et matériaux de démolition, de "simples" ordures ménagères, d'encombrants, de déchets gravement polluants (bidons d'huile de vidange,

de produits chimiques, batteries...) ou même de déchets verts ou de sapins de Noël usagers, l'acte est passible d'une sanction désormais beaucoup plus élevée et, espérons-le, dissuasive. De plus en plus souvent, les contrevenants sont désormais identifiés. La police, la gendarmerie, les services techniques et les élus des communes, les agents des collectivités territoriales assermentés tel l'ONF, ont plus d'une carte pour retrouver l'origine des dépôts. Et désormais un atout législatif : le code de l'environnement modifié cet été permet d'appliquer immédiatement des contraventions jusqu'à 1 500 €, puis des amendes atteignant 15 000 €, voire 150 000 € selon les dégradations commises et si aucune action n'est entreprise sous dix jours pour remédier au dépôt sauvage. Un professionnel peut voir son activité suspendue et son véhicule saisi.

Témoignages

Suite aux constats d'un camion toupie qui vidangeait sa cuve au milieu d'un chemin rural et de 2 m³ de thuyas abandonnés en pleine nature, Stéphanie Briolant, maire d'Émancé, ne laisse plus rien passer : « pour trois branches jetées à l'orée d'un bois comme pour un sac poubelle, je dépose plainte. Je ne supporte plus que des gens se moquent du monde. Les dépôts attirent d'autres dépôts, je ne veux pas que cela arrive ici. Nous avons voté en conseil municipal l'autorisation d'appliquer immédiatement l'amende la plus forte. Nous projetons

L'impact néfaste des déchets verts en forêt

Vous pensiez que les déchets organiques du jardin allaient se décomposer sans problème en pleine nature ? Oubliez vite cette intention, a priori louable, mais sanctionnée désormais sévèrement au titre d'un dépôt sauvage. Aucun déchet vert ne doit être jeté dans le petit bois derrière chez soi ou au bord d'un ruisseau au risque d'obstruer celui-ci. Thomas Bran, responsable ONF (Office national des forêts) de l'unité territoriale

de Rambouillet nous éclaire : « un amas de végétaux risque de créer une acidification et une asphyxie du sol, ce qui sera nuisible à la biodiversité qui s'y trouve. Et ceci même sur une petite surface. Les déchets d'espèces végétales ornementales ou parfois exotiques dérèglent l'équilibre du milieu où est fait le dépôt. La forêt n'est pas adaptée à cela. Elle ne dispose pas de l'éco-système, de la micro-faune et de la micro-flore qui lui permettront de dégrader les déchets déposés. C'est ainsi que se sont développées des plantes invasives telle

la renouée du Japon. Et des animaux peuvent être attirés en nombre par ces dépôts dans lesquels ils risquent de s'empoisonner en y cherchant quelques nourritures ou de créer un accident car situés souvent en bord de route. » Pour éliminer ou recycler les déchets verts, plus d'une solution existe : le dépôt en déchèterie, les bornes d'apport volontaire de déchets végétaux pour les particuliers, le composteur, l'usage d'un broyeur pour réduire les branchages en paillage utile et bénéfique pour régénérer et enrichir les sols de son jardin.



Justificatif de dépôt pour toute évacuation de déchets de travaux

Bon à savoir : si vous confiez des déchets à des entreprises qui font des travaux chez vous, exigez de leur part un justificatif de dépôt en déchèterie. Celles-ci peuvent leur délivrer un bordereau. Sans cela, si ces entreprises s'avisent à déverser vos déchets dans la nature, le risque est de vous retrouver identifié comme le propriétaire original du déchet et d'être sévèrement sanctionné.

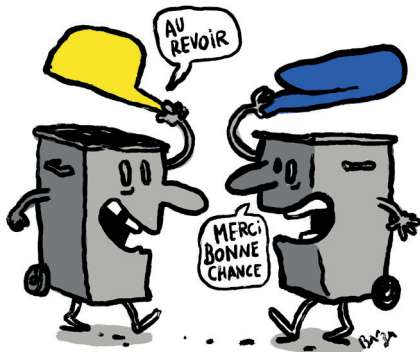
d'installer des panneaux "Dépôt interdit, ici c'est 15 000 €". La prochaine étape sera de s'attaquer aux dépôts polluants sur des parcelles privées. »

Lutter contre les dépôts sauvages est aussi le cheval de bataille de Michaël Le Saulnier, adjoint au maire de Bullion : « sur un parking en lisière de forêt, j'ai constaté au début de l'automne un dépôt de nombreux cartons de bouteilles vides. Un code barre m'a permis d'enquêter et de remonter jusqu'à l'auteur du méfait, un traiteur qui, à l'issue du mariage qu'il animait, n'a pas voulu repartir jusqu'à son atelier dans l'Aisne avec ces déchets. La procédure est en cours, cela risque de lui coûter très cher.

Nous avons pris un arrêté municipal pour renforcer notre lutte et les sanctions passibles pour tous types de dépôts illégaux, même pour des déchets verts. De plus en plus de communes agissent en ce sens, ainsi que les agriculteurs particulièrement impactés par des dépôts sauvages sur leurs terres et sur les chemins d'accès à leurs parcelles. »

Les fortes sanctions encourues se veulent dissuasives, expliquent les deux élus.

Le bleu voit l'avenir en jaune



Nos bacs bleus feront place au fil des opérations de maintenance à des poubelles jaunes. Quant aux bacs verts (déchets ménagers non recyclables), ils seront remplacés de la même manière par des bacs gris anthracite. Cette transition qui a débuté en octobre 2020, répond aux préconisations de l'ADEME, l'agence de la transition écologique : harmoniser les dispositifs de tri et leurs couleurs en France. Petit à petit, nos poubelles bleues partiront ainsi à leur tour en direction des usines de recyclage !

Le contenu des containers jaunes reste le même, nous pourrons y déposer tous les emballages recyclables que nous mettons dans les containers bleus : bouteilles plastiques et flacons, canettes et boîtes de conserve métalliques, ainsi que les cartons et papiers.

Bref, le bleu sera recyclé et le jaune sera pour le recyclage !

MODE D'EMPLOI

Du dépôt d'objet au débarras total, l'art du réemploi avec l'association "Ressources&Vous"

Les trois boutiques "Ressources & Vous" sont extraordinaires, jugez plutôt. Depuis la première ouverture en mai 2017, elles ont accueilli plus de 45 000 visiteurs, recyclé plus de 741 tonnes d'objets et créé 26 emplois (dont 12 contrats d'insertion pour personnes en difficultés) aux côtés d'une cinquantaine de bénévoles.

Pour le recyclage des objets, le SICTOM de la Région de Rambouillet est aussi partenaire de "Ressources&Vous". Ne soyez pas étonnés si, lors d'un contact pour le ramassage d'encombrants, nos opérateurs vous orientent vers l'association afin d'offrir une seconde vie à vos objets réutilisables.

Service à domicile

"Ressources&Vous" propose également une collecte à domicile pour les meubles et objets encombrants que vous ne pouvez pas apporter. L'enlèvement est gratuit jusqu'à 8 m³. Mais s'il s'agit d'un débarras total, l'association peut répondre à votre demande sous conditions : « c'est une prestation que nous proposons à tarif associatif, présente Tanguy Neveu, responsable administratif. C'est un service pour les particuliers et une source de revenus qui contribue à notre équilibre budgétaire. »



Dans la dynamique de ce développement, l'association travaille à la création de multiples projets dont un restaurant solidaire approvisionné par les invendus d'entreprises partenaires.

ABC DU BAC

Bac de tri ou pas ?

Jouons au juste tri pour tester ou améliorer nos connaissances !

Plusieurs produits courants peuvent nous faire hésiter : dans quel bac les jeter ?



1 Boîte de pizza en carton
OUI / NON



2 Bouteille d'huile
OUI / NON



3 Capsule de café
OUI / NON



4 Papier aluminium
OUI / NON



5 Gobelet en carton
OUI / NON



6 Sac de croquettes
OUI / NON

Réponses : 1. OUI si la boîte n'est pas déformante d'huile et de sauce tomate ; 2. OUI, désormais les bouteilles d'huile se recyclent : celles en plastique dans le bac bleu/jaune, celles en verre dans le bac à verre ; 3. NON. Par contre des bacs de dépôt de capsules aluminium sont à disposition en déchèterie pour leur recyclage ; 4. NON. Même si l'aluminium se recycle sans fin, les petits volumes tels que les feuilles, celles par exemple qui protègent le chocolat, sont trop petits pour être gérés dans une unité de tri ; 5. NON car trop petit, mais le carton est le bienvenu dans votre bac à compost ; 6. NON. Ces emballages souples, comme les films plastiques, sont en PEBD (polyéthylène basse densité), un matériau dont les filières de recyclages sont rares en dehors de l'industrie mais qui devraient se développer dans les prochaines années.



Pour ces services de collecte, vous pouvez remplir le formulaire sur le site internet de l'association ou la contacter par mail à l'adresse : collecte@ressourcesetvous.org

Ateliers de réparation, ateliers créatifs pour petits et grands

L'association met par ailleurs en place des activités de sensibilisation à la réduction des déchets : ateliers créatifs, ateliers de réparation... Elle propose aussi des ateliers dans les écoles, les entreprises, les collectivités. N'hésitez pas à la solliciter à ce sujet et à consulter sur son site l'agenda des événements qu'elle organise.

Les boutiques sont ouvertes le mercredi et le samedi de 10h à 18h :
• 7 rue de l'église, 78 610 Le Perray-en-Yvelines,
• 45 rue de la Madeleine, 28 230 Épernon,
• 10 rue Lagueuse-Charon, 78 730 St-Arnoult-en-Yvelines.

Les dons et apports sont à déposer le mercredi et le samedi :
> à l'espace de la Mare au loup, 14 rue de Houdan au Perray-en-Yvelines, de 10h à 14h,
> à la boutique à Épernon, de 10h à 17h.

Contact :
09 51 23 59 31 / accueil@ressourcesetvous.org
Plus d'infos sur ressourcesetvous.org

HISTOIRES DE BAC

Animations dans les écoles suspendues en raison du Covid

Depuis de nombreuses années, nos ambassadeurs du tri rendent visite aux enfants des écoles pour les sensibiliser aux gestes du tri. Ces animations pédagogiques reprendront, nous l'espérons, au plus vite et dès que les conditions sanitaires le permettront.

Quelques gestes et habitudes à suivre

- Ne pas imbriquer les déchets recyclables les uns dans les autres.

- Un pot de peinture vide n'est pas un déchet alimentaire. Il doit être déposé en déchèterie, en aucun cas dans la poubelle de déchets ménagers. Les composants que contenait la peinture et dont le pot conserve des traces nécessitent un traitement spécifique.

Pour toute question, notre numéro Vert : 0800 49 50 61 Et notre site internet : www.sictomregionrambouillet.com

Journal édité par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la Région de Rambouillet

Directeur de publication : Benoît Petitprez
Comité de rédaction : les membres de la commission communication

Conception et rédaction : Patrick Blanc
Dessins / graphisme / mise en pages :

Collectif Au fond à gauche
Photos : SICTOM, Patrick Blanc, "Ressources&Vous", ONF
Impression : Topp imprimerie - www.toppimprimerie.com
Impression sur papier 100 % recyclé